



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de l'USP
28 au 30 mars 2008 – PARIS**

Accès aux soins et Centres de rétention administrative (CRA)

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 28, 29 et 30 mars 2008 à Paris, a adopté la motion suivante.

L'USP rappelle son attachement à la bien traitance due à tout être humain quelque soit son étrangeté : fou ou étranger.

Elle s'inquiète de la façon dont sont traités les étrangers, notamment en situation présumée irrégulière, sur le territoire français.

Elle observe que la situation des étrangers retenus en centre de rétention administrative (CRA) peut générer ou majorer des troubles psychiques.

Elle dénonce les difficultés d'accès aux soins, en particulier psychiatriques, qui prévaut en ces lieux.

Elle exige que les personnes retenues en CRA puissent bénéficier, si leur état l'exige et avec leur consentement des soins (somatiques, psychiatriques, psychologiques) nécessaires.